

COPIE

- ARTICLE 1^{er} -

Thonon
S.Dur

Est inscrit sur l'Inventaire des Sites pittoresques de la Hte-Savoie l'ensemble formé à THONON par le château de Harclaz et ses abords.

Délimitation du Site:

au sud-est : la route nationale n° 5 -

au nord-est : le chemin des Tuileries -

au nord-ouest : le chemin des Tuileries et le chemin bordant la parcelle 1.181.

au sud-ouest : le ruisseau de Harclaz -

Parcelles CADASTRALES Visées : 1.165, 1.167 à 1.185,

1.187 à 1.192 Section D de Thonon, appartenant à M. de Foras Jean-Marie Dominique, sous la tutelle de sa mère, née Durandie, 8, Bd. Carobod à Nice.

- ARTICLE 2 -

Le présent arrêté sera notifié au Préfet du département pour les archives de la Préfecture, au Maire de la commune de Thonon et au propriétaire intéressé qui seront responsables chacun en ce qui le concerne de son exécution.

Pour ampliation :

Le / Chef du Bureau des

Lites

Signé : illisible

PARIS, le 7 Octobre 1946.

Par Délégation,

Le Directeur général de l'Architecture